



Droits d'auteur pour des créations personnelles

Par **Peyo**, le **30/09/2013** à **16:24**

Bonjour,

J'ai créé, parce que j'ai un bon coup de crayon, de nombreux dessins pour illustrer des ouvrages publiés (et vendus à plusieurs milliers d'exemplaires) par la maison d'édition dans laquelle je travaille en tant que comptable. L'ayant fait "pour le plaisir" (pas de contrat), je n'ai jamais songé jusqu'à présent à réclamer quoi que ce soit pour ses créations. Aujourd'hui, pour des raisons économiques, mon employeur envisage de me licencier. Pensez-vous qu'il me soit possible de réclamer, dans le cadre des négociations de départ, des droits pour ces illustrations . Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **30/09/2013** à **18:12**

Bonjour,

Il s'agit du droit à la propriété intellectuelle qui est en marge du Droit du Travail...

Je vous propose [ce dossier](#)...